



Ma Commune Ma Santé - Le droit à la couverture santé pour tous



La municipalité, par le biais de son CCAS, a établi **un partenariat avec l'association Action** afin d'optimiser votre pouvoir d'achat en matière de complémentaire santé.

Cette association, à but non lucratif, **sélectionne des complémentaires santé à des tarifs attractifs grâce au principe de mutualisation**. Ce dispositif s'adresse à tous les Parminois sans condition de ressources : seniors, demandeurs d'emploi, étudiants sans oublier les professions libérales, les artisans et les commerçants (sans limite d'âge, ni questionnaire de santé).

Si vous souhaitez comparer vos prestations actuelles ou accéder à une complémentaire santé à un tarif avantageux, **prenez rendez-vous** pour un entretien individuel avec un conseiller qui étudiera avec vous le contrat le plus adapté à vos besoins exprimés et au meilleur tarif.

Permanences (à réserver auprès du CCAS au 01 34 08 95 83) :

- mercredi 27 août
- mercredi 24 septembre
- mercredi 22 octobre
- mercredi 19 novembre

Contact

CCAS : 01 34 08 95 83